

Publié le 03/05/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P175_2024

Date : 25/04/2024

OBJET : Vérification, maintenance et étalonnage d'appareils de mesure sur les sites de la direction du cycle de l'eau de la Communauté d'agglomération du Cotentin – 3 lots

Exposé

La direction du cycle de l'eau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit procéder annuellement à la vérification, à la maintenance et à l'étalonnage des débitmètres, préleveurs automatiques, instruments de mesures physico-chimiques et des balances de ses sites.

A ce titre, une procédure adaptée a été lancée en vue de conclure trois marchés publics de services, exécutés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande et répartis comme suit :

- **Lot 1** : Vérification et étalonnage des débitmètres et préleveurs automatiques des stations d'épuration et déversoirs d'orage
- **Lot 2** : Vérification et maintenance des balances des sites de la direction du cycle de l'eau
- **Lot 3** : Etalonnage et maintenance d'appareils de mesure des usines d'eau potable et des stations d'épuration

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres reçues, il est proposé d'attribuer les marchés publics aux sociétés citées ci-dessous qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses, soit :

Lot 1 : Vérification et étalonnage des débitmètres et préleveurs automatiques des stations d'épuration et déversoirs d'orage	SOCOTEC Environnement
Lot 2 : Vérification et maintenance des balances des sites de la direction du cycle de l'eau	ADEMI PESAGE
Lot 3 : Etalonnage et maintenance d'appareils de mesure des usines d'eau potable et des stations d'épuration	AEMCO

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics pour les trois lots avec les opérateurs suivants :

Lot 1 : Vérification et étalonnage des débitmètres et préleveurs automatiques des stations d'épuration et déversoirs d'orage	SOCOTEC Environnement 5 place des Frères Montgolfier Guyancourt – CS 20732 78182 Saint Quentin en Yvelines Cedex
Lot 2 : Vérification et maintenance des balances des sites de la direction du cycle de l'eau	ADEMI PESAGE Z.I La Bergerie Rue Gutenberg 49280 LA SEGUINIÈRE
Lot 3 : Etalonnage et maintenance d'appareils de mesure des usines d'eau potable et des stations d'épuration	AEMCO 2, rue Frédéric Mistral 30200 CODOLET

- **De dire** que les marchés débutent à compter de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2024. Ils sont ensuite reconductibles 3 fois par période d'un an soit en 2025, 2026 et 2027,

- **De dire** que les marchés seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes et conclus sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel fixé à :

Lot 1 : 10 000,00 € HT

Lot 2 : 5 000,00 € HT

Lot 3 : 25 000,00 € HT

- **De dire** que les dépenses seront imputées sur les budgets annexes eau potable et assainissement imputations multiples,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE